



<b>Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard</b>	Délibération <b>N°2026-03</b>
	Séance du : <b>30 janvier 2026</b>
<b>Objet : Redevance pour l'occupation du domaine public des food-trucks, stands de restauration, de brasseurs et autres (hors marchés)</b>	

Le 30 janvier 2026, à 10 heures, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Patrick Malavieille.

**Présents** : M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailler, M Sauzet, M. Biou, Mme Harnequaux, M. Elbaza, M. Porta, M. Paoletti, M. Favaron.

**Représentés** : M. Pissas, a donné procuration à M. Scorsone, M. Bouget a donné procuration à M. Malavieille, M. Vallespi a donné procuration à Mme Dherbecourt

**Absents** : M. Gibelin, Mme Couvreur, M. Daniel, M. De Kermel, Mme Fortunat-Deschamps.

**Secrétaire de séance** : M. Sauzet

---

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2125-1 et L2125-3

Vu la délibération n°2025-16 du Conseil d'administration du 04 avril 2025,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, redevance qui tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Considérant que la redevance fixée pour les soirées IGP est adaptée à l'événement,

Considérant en revanche, que pour les autres soirées et évènements tout au long de l'année, le montant de la redevance doit être modifié,

Considérant qu'il convient de rajouter un tarif spécifique afin que les food-trucks présents puissent sur demande expresse de l'EPCC Pont du Gard vendre des boissons sur certaines opérations,

**Le Conseil d'Administration décide,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- D'abroger la délibération n°2025-16 du Conseil d'administration du 04 avril 2025,
- D'approuver les tarifs de redevance comme suit :

Bénéficiaire de l'occupation du domaine public	Typologie d'évènements	Tarif € (TVA 0%)
Structure pour vente restauration (stand ou food truck)	Évènements IGP	250
	Hors évènements IGP avec animation musicale	150
	Hors évènements IGP	125
	Forfait supplémentaire vente de boissons (sur demande expresse de l'EPCC)	35
Stand de vin ou de brasseurs (bière artisanale)	Évènements IGP	35
	Hors évènements IGP avec animation musicale	35

Fait à Vers Pont du Gard, le 30 janvier 2026,

**Le Président,**  
**M. Patrick Malavieille**

